

le

Tchaffatsagne - Bulletin d'information de Jouxens-Mézery - N°99 - Eté 2024

# TCHAF- FA'

MOT DU SYNDIC  
Cyclistes et trottinettistes

LEB  
Travaux à la gare de Jouxens

# LE MOT DU SYNDIC

## Cyclistes et trottinettistes à Jouxens-Mézery

Je vous parlerai aujourd'hui de circulation, car il semble que certains usagers de la route ne connaissent pas les règles de circulation dans notre village. Je ne parle pas ici des automobilistes, qui savent depuis de nombreuses années que la circulation à Jouxens-Mézery est règlementée en grande partie à 30km/h. Non, aujourd'hui je vous parlerai des cyclistes et des trottinettistes. En effet, beaucoup semblent ignorer que les vélos sont également soumis chez nous au 30km/h et doivent respecter la priorité de droite. Si les cyclistes ne respectent pas ces règles, cela peut provoquer des dégâts parfois graves ! La limitation de vitesse a été instaurée pour la sécurité dans un village qui désire vivre en paix.

Les trottinettes électriques sont assujetties aux mêmes règles que les vélos : elles doivent rouler sur la route et respecter également la priorité de droite. Seules les trottinettes électriques bridées à 20 km/h sont autorisées en Suisse. L'âge minimum pour les conduire est fixé à 14 ans. Entre 14 et 16 ans, il faut être titulaire d'un permis de cyclomoteur (permis M). La trottinette doit être munie d'un éclairage allumé de jour comme de nuit et le casque est conseillé pour le conducteur.

Quant aux enfants qui se rendent à l'école ou qui se promènent en trottinette classique, ils doivent rouler sur les trottoirs lorsqu'ils existent et ne pas descendre sur la route, comme déjà vu sur la descente du chemin de Champvent ! La sécurité routière n'est possible que si tout le

monde respecte les règles. A vous parents d'informer vos enfants des dangers, de leur expliquer comment ils doivent se comporter dans la circulation et de leur montrer l'exemple.

Nous vous remercions de prendre en compte ces recommandations.

Au nom de la Municipalité et de son personnel, nous vous souhaitons un bel été (lorsqu'il viendra) et espérons que vous pourrez profiter de vos vacances.

Serge Roy



### Impressum

Publication du : 21.06.24

Tirage diffusé : 570 exemplaires

Lectorat : environ 1'100

Parution : quatre fois l'an

### Rédaction

Commune de Jouxens-Mézery

Chemin de Beau Cèdre 1

1008 Jouxens-Mézery

Info@jouxens-mezery.ch

### Impression

Imprimerie ROS SA Ecublens

Imprimé sur papier recyclé

Refutura Ange bleu

# CONSEIL COMMUNAL

## Séance du 26 mars 2024

Sous la présidence de M. Pascal Refondini, le Conseil communal s'est réuni le 26 mars 2024 à la salle communale. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé :

**Préavis municipal n° 1/2024 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection de divers collecteurs d'eaux claires (EC), le remplacement de conduites d'eau potable et la pose de deux tubes en attente pour l'alimentation électrique de l'église – Secteur des bâtiments communaux « Bistro », « Petit Navire » et église – Demande de crédit de CHF 165'500.00**

**1.d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 110'200.00 (cent dix mille deux cents francs) pour le remplacement, la réfection et la mise en

conformité de divers collecteurs communaux d'eaux claires (EC) dans le secteur des bâtiments communaux «Bistro», «Petit Navire» et église ;

**2.d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 38'600.00 (trente-huit mille six cents francs) pour le remplacement des conduites d'eau potable alimentant le « Petit Navire », l'église et la fontaine de l'église ;

**3.d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 16'700.00 (seize mille sept cents francs) pour la fourniture et la pose de deux tubes PE en attente pour alimenter l'église avec l'énergie produite par l'installation solaire photovoltaïque projetée sur la Maison de Commune ;

**4.d'autoriser** la Municipalité à financer les dépenses mentionnées aux chiffres 1, 2 et 3, soit un total de CHF 165'00.00 (cent soixante cinq mille cinq cents francs) au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes ;

**5.de laisser** à la Municipalité le soin d'amortir l'investissement de CHF 165'500.00 (cent soixante cinq mille cinq cents francs) sur une période de 40 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux (amendement).

**Préavis municipal n° 2/2024 relatif à une modification partielle des statuts de l'ASIGOS**

**1.d'adopter** les propositions de modification des statuts de l'ASIGOS telles que présentées.

## CHARDON DES CHAMPS

### Une plante indésirable et problématique pour l'agriculture

Le chardon des champs figure parmi la liste des organismes nuisibles au sens du Règlement cantonal sur la protection des végétaux, car sa prolifération représente un risque de contamination des parcelles agricoles, préjudiciable économiquement pour les agriculteurs (gêne, dégradation et perte de récolte). Conformément au règlement susmentionné, la lutte contre le chardon des champs est obligatoire sur tout le territoire cantonal. Les propriétaires et exploitants sont ainsi tenus d'éliminer à leur frais ces plantes indésirables avant la formation des graines pour prévenir toute dissémination dans le voisinage et sur les terres agricoles.

Le chardon des champs mesure entre 40 et 150 cm de hauteur. Ses boutons floraux sont violet clair et mesurent entre 1 et 2 cm de largeur, avec une base allongée de 2-3 cm de hauteur.

Sa tige est rougeâtre, anguleuse, sans épines, ni poils, ni membranes. Ses feuilles sont entières, dentées avec un bord ondulé et sont bordées de petites épines. La face supérieure des feuilles est lisse, tandis que la face inférieure est partiellement couverte de petits poils blancs.

Le chardon des champs profite notamment des terrains agricoles, des zones forestières, des abords des chemins et des routes, des chantiers de construction et des jardins d'agrément pour se développer. Avec son puissant réseau racinaire, le chardon des champs forme des foyers (« ronds de chardons ») qui peuvent s'étendre rapidement si on ne prend pas les mesures nécessaires. Une fois installé, le chardon des champs est particulièrement difficile à éradiquer.

Ainsi, il convient d'éliminer le chardon des champs le plus tôt possible, mais



au plus tard à la floraison, afin d'éviter la dispersion des graines. Pour ce faire, il suffit d'arracher la plante, de préférence avec sa racine, et de l'évacuer avec les déchets incinérables (pas de compost). Il est important de surveiller les repousses de l'année et de répéter l'opération si nécessaire.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Etat de Vaud ou le site de la commune et trouver des images qui vous aideront à identifier ces plantes en tapant «Lutte contre le chardon des champs» dans votre moteur de recherche.

# OBJETS TROUVÉS ET PERDUS

## Connaissez-vous le formulaire Easyfind ?

Il arrive souvent que des objets personnels soient égarés dans notre commune. Afin de vous aider à retrouver vos biens perdus, nous vous rappelons les démarches à suivre : Greffe Communal : Vous pouvez signaler la perte de vos objets en vous adressant directement au greffe communal. Ils se chargeront de prendre note de votre demande et de vous contacter si votre bien est retrouvé.

Service des objets trouvés de la Police Ouest lausannoise : En complément, n'hésitez pas à remplir le for-

mulaire easyfind des objets trouvés de la police. Ce service centralisé recueille et répertorie de nombreux objets retrouvés dans la région, augmentant ainsi vos chances de récupérer vos biens.

Nous vous encourageons à utiliser ces deux ressources pour maximiser vos chances de retrouver vos objets perdus. Pour toute demande ou information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre greffe communal ou le service des objets trouvés de la police. [www.polouest.ch](http://www.polouest.ch)



# VOTER CORRECTEMENT

## Guide Pratique pour éviter les erreurs

Afin de garantir la validité de votre vote et d'éviter les erreurs trop courantes constatées par le greffe, voici un rappel des étapes à suivre pour voter correctement :

Étape 1 : **Remplir les bulletins.** Commencez par remplir le bulletin de vote ou le bulletin électoral en cochant la case de votre choix. Si vous souhaitez voter blanc, laissez toutes les cases vides. Si vous avez coché la mauvaise case, remplissez celle-ci entièrement afin qu'elle ne soit pas prise en considération.

Étape 2 : **Glisser le(s) bulletin(s) dans l'enveloppe de vote jaune.** Fermez l'enveloppe pour protéger le secret de votre vote.

Étape 3 : **Compléter la carte de vote.** Prenez votre carte de vote et détachez le volet de transmission après avoir pris note des informations qui figurent au dos. Inscrivez ensuite votre date de naissance complète (jour - mois - année, et non la date du jour) et signez votre carte de vote.

**Attention !** Ne mettez pas la carte de vote dans l'enveloppe de vote jaune. La carte de vote doit être placée à part, comme indiqué sur les instructions.

En suivant ces étapes simples, vous vous assurez que votre vote est correctement pris en compte. Le greffe communal se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Merci de votre attention et de votre engagement civique.

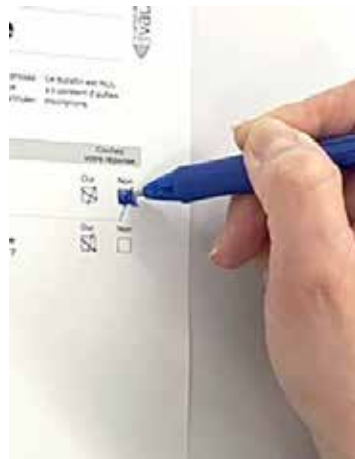


Image étape 1

# HAIES

## Émondage et élagage des arbres



La municipalité de Jouxens-Mézery rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

La taille verticale des haies doit être impérativement exécutée de façon à ne pas déborder au-delà de la limite de propriété. La taille horizontale : à une hauteur de 0,60 m. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas. Les panneaux de signalisation routière doivent être totalement dégagés. L'élagage des arbres doit être à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur au bord de la chaussée et à 2,5 m. de hauteur et à la limite de propriété au bord des trottoirs.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, en particulier aux endroits où la visibilité routière est entravée, ainsi que le long des cheminements piétonniers. Un délai est imparti au 30 septembre 2024. Passé cette date, cette tâche sera exécutée d'office à leurs frais, conformément à l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

# LIGNE DU LEB

## Travaux à la gare de Jouxkens-Mézery

De lourds travaux ont été entrepris dès le début de ce printemps à la gare de Jouxkens-Mézery, en vue de préparer l'important chantier prévu en 2025 visant à moderniser la gare LEB de Jouxkens-Mézery et la mettre en conformité avec les exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées.

Dès la fin juillet et jusqu'à fin décembre 2024, une rangée de places de stationnement au parking de la gare, provisoirement fermé, sera remise à disposition des usagers. De même, le cheminement piéton longeant les voies sera à nouveau ouvert durant cette période.

Enfin, dès le 19 août et pour une durée d'environ 1,5 mois les barrières du passage à niveau seront fermées et le chemin de Beau-Cèdre sera interdit à la circulation depuis la loge à l'intersection avec le chemin de Champvent, excepté pour les automobilistes se rendant à la déchetterie communale.

### Autres travaux et interruptions en 2024

Par ailleurs, d'autres travaux sur la ligne du LEB impliqueront des interruptions de service allant de quelques jours à plusieurs semaines. Des bus seront mis en place pour garantir la continuité du service aux dates prévues, soit : pendant les vacances

scolaires d'été du 28 juin au 18 août entre Cheseaux et Echallens et du 9 au 11 août entre Lausanne et Echallens. Pendant les vacances scolaires d'automne : 26 et 27 octobre entre le centre-Ville de Lausanne et Echallens.



## COPIE CERTIFIÉE CONFORME

### Et légalisation d'une signature manuscrite

Parfois, des administrés demandent à la commune que celle-ci leur fasse une « copie certifiée conforme » ou une « légalisation de signatures » de tel ou tel document. La commune ne peut faire la mention « copie certifiée conforme » que sur les copies de documents originaux qu'elle a elle-même émis (ex. attestation de domicile). Pour les copies de documents non émis par la commune, les administrés doivent s'adresser à un notaire ou directement à l'autorité qui a émis le document original.

La légalisation d'une signature manuscrite ou électronique n'est pas de la compétence de la commune. La légalisation est la déclaration par laquelle le notaire atteste l'authenticité d'une signature. La légalisation prouve que c'est bien la personne mentionnée dans l'acte qui a signé le document. La légalisation porte uniquement sur la signature et non sur le contenu de l'acte signé.

S'il s'agit de faire légaliser des documents munis de signatures officielles vaudoises à destination de l'étranger, l'administré doit se rendre au Bureau des légalisations qui se trouve à la Préfecture du district de Lausanne. La Préfecture du district de Lausanne est seule habilitée à légaliser ces documents.

# INFLUENCE TON QUOTIDIEN

## Une campagne pour valoriser l'engagement faite par et pour les jeunes

« Influence ton quotidien » : c'est le nom de la campagne organisée par l'association des communes de la région lausannoise avec la participation des jeunes de la région. Une démarche en ligne et hors ligne initiée par Lausanne Région afin de valoriser l'engagement des jeunes et de soutenir ses communes membres dans le renouvellement des sociétés locales et instances politiques qui font la force du tissu régional.

« Mes engagements, tels qu'à Lausanne sur Mer, m'ont beaucoup apporté, souligne ainsi Lila Collette, qui a 19 ans et vit à Lausanne. Cela

m'a montré que je pouvais être capable d'avoir des responsabilités. Je conseille à tous les jeunes qui hésitent à s'engager de le faire, même si ce n'est que pour essayer, car en plus de faire varier leur quotidien, d'apporter potentiellement un peu d'argent, de garnir le CV, elles et ils vont vivre des expériences et faire des rencontres qui les marqueront à jamais ! »

Un site web [www.influence-ton-quotidien.ch](http://www.influence-ton-quotidien.ch) vient compléter cette campagne et propose une liste des associations dans lesquelles les jeunes peuvent s'engager sur les 27 communes de



Lausanne Région. Une façon de faire un trait d'union entre la nouvelle génération et les institutions pour un échange où chacune et chacun a beaucoup à gagner, et en premier lieu un engagement citoyen fort.

## ENVIE D'ÉVASION ?

### Association La Vie à Jouxten-Mézery

Envie de déguster une glace en Italie ? De boire une Guinness en Irlande ? De faire du bobsleigh en Suisse ? De flâner en France, puis de découvrir l'Autriche en passant par la Croatie ? L'Association La Vie à Jouxten (LVàJM) vous propose de partir à l'aventure à Europa Park. Départ en bus depuis le village pour Rust, Allemagne, afin de vivre une journée féérique.

Le départ se fera en bus depuis Jouxten-Mézery, **le samedi 21 septembre 2024**. Nous partirons à 6h00 du matin et arriverons à Rust à 9h30. Vous aurez toute la journée pour explorer et profiter du parc. Le retour est prévu à 18h30, avec une arrivée à Jouxten-Mézery aux alentours de 23h00.

Le prix du trajet en bus est de 30 CHF par personne, à payer à l'avance. Le billet d'entrée pour le parc est à la charge de chacun-e. Informations et inscriptions: [LavieaJM@gmail.com](mailto:LavieaJM@gmail.com)



# MARCHÉ DE PRINTEMPS

## Association La Vie à Jouxten-Mézery

Le 4 mai dernier, nous avons organisé le premier marché de printemps, une occasion parfaite pour découvrir des artisans de la région et faire quelques emplettes, choisir des plants pour son potager, s'essayer au breakdance ou partager un moment convivial sur la place du village. La classe de 6P a tenu un stand de pâtisseries et l'argent récolté leur permettra de faire une jolie sortie avec leur enseignante, qui prend sa retraite. Merci à celles et ceux qui sont venus faire un tour !  
(photo drone : Louis Joux)

### Récré des parents

Malgré une météo incertaine, une trentaine de parents s'est réunie devant l'école fin mai, le temps d'un apéritif canadien, pour le plus grand plaisir des petits et des grands ! La pluie et le froid ont finalement eu raison du courage des participants, mais le moment de partage était chaleureux.

### Vide-dressing

Vous l'avez demandé, nous allons l'organiser ! Vous avez été plusieurs à manifester votre intérêt pour un vide-dressing à Jouxten, donc nous vous donnons rendez-vous le 6 septembre prochain, sous la cantine de la Fête à Jouxten, de 17h à 21h. La Terrasse proposera de la petite

restauration et ouvrira le bar ce soir-là. Si vous souhaitez tenir un stand, l'inscription est obligatoire : [lavieajm@gmail.com](mailto:lavieajm@gmail.com). Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

### Marché aux Jouets

Le traditionnel marché aux jouets aura à nouveau lieu cette année, pendant la Fête à Jouxten, le samedi 7 septembre au matin. Aucune inscription préalable requise, une demi-table par enfant est mise gratuitement à disposition.

### Petits jobs

La liste des jeunes de la commune qui sont prêts à proposer des petits services est désormais disponible auprès du guichet de l'administration communale ou par mail [lavieajm@gmail.com](mailto:lavieajm@gmail.com). Si vous êtes

à la recherche de quelqu'un pour s'occuper de vos animaux, arroser le jardin ou tout autre petit job, n'hésitez pas à prendre contact avec les jeunes inscrits.

### Prochaines activités

Vous pouvez d'ores et déjà réserver les prochaines dates, de plus amples informations vous parviendront plus proches de l'événement :

30 août : Récré des parents

19 septembre : Marché d'automne

2 novembre : Halloween

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux ou à rejoindre le groupe whatsapp afin d'être tenu au courant de toutes nos activités et occasions de rencontres.

Le comité vous souhaite de passer un bel été !



## WELCOME TO LAS VEGAS !

### Musique, tapis rouge, casino & jeux pour le programme de la Fête à Jouxens

La Fête à Jouxens vous convie chaleureusement à sa traditionnelle fête au village, qui se tiendra du jeudi 5 au samedi 7 septembre 2024. Venez illuminer notre village en participant à des activités amusantes, en dansant et en faisant la fête jusqu'au bout de la nuit, le tout dans une ambiance digne de Las Vegas!

**Le jeudi 5 septembre** dès 19h, le bar de la Fête et l'équipe Raclette vous accueilleront pour lancer les festivités. Préparez-vous à une soirée de convivialité et de gourmandise !

**Le vendredi 6 septembre** de 17h à 21h, ne manquez pas le vide-dressing organisé par La Vie à Jouxens. À 19h30, la troupe du Zoo Théâtre, après ses représentations à St-Prex,

Moudon, Villeneuve et Pully, présentera son spectacle « **Fallait pas le dire** » à la salle communale de Jouxens-Mézery. Une performance exceptionnelle à ne pas rater !

**Le samedi 7 septembre**, commencez la journée avec un café, des croissants et un **Marché aux Jouets**, également organisé par La Vie à Jouxens. Vers midi, faites une pause au Bar de la Fête et régaliez-vous au stand saucisses & hot-dogs. L'après-midi sera ponctué de divers jeux pour petits et grands. Le soir, rejoignez-nous pour notre repas de fête où les déguisements

sont recommandés, des animations Casino et **une disco** pour conclure cette célébration en beauté. Venez nombreux et invitez vos amis pour vivre des moments inoubliables à Jouxens ! Nous avons hâte de faire la fête avec vous ! Le comité de la Fête à Jouxens PS : Vous voulez rejoindre l'équipe des bénévoles ? c'est par ici :



## FESTIVITÉS À VENIR

### La Terrasse éphémère de Jouxens-Mézery

Suite à l'ouverture le 30 mai 2024, la terrasse éphémère de Jouxens-Mézery ouvre tous les jeudis et vendredis jusqu'aux vacances scolaires d'été. Le mois d'août s'annonce tout aussi festif et animé grâce aux événements organisés à la buvette. Voici les dates à ne pas manquer pour profiter de moments conviviaux et musicaux en plein air !

**15 août** : Nous aurons le plaisir d'accueillir **Léna Florey** pour un concert à l'occasion de la rentrée. Venez nombreux écouter cette talentueuse artiste dès 19h pour une soirée musicale mémorable.

**22 août** : Préparez-vous à vibrer avec le groupe **Yellowsand** qui se

produira sur la terrasse éphémère. Leur répertoire envoûtant et aérien vous fera voyager intérieurement.

**29 août** : Pour clôturer le mois d'août en beauté, nous vous invitons à **une soirée spéciale burgers** préparés par le personnel communal. Rendez-vous à partir de 18h30 pour déguster de délicieux burgers faits maison dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Ne manquez pas ces rendez-vous et venez partager avec nous ces moments de fête et de convivialité. Nous vous attendons nombreux sur la terrasse éphémère ! À très bientôt, Amanda & Cécile



# VOYAGE MUSICAL DANS LE TEMPS

## Grange à Jouxens, le dimanche 14 juillet 2024 à 17h00

En partenariat avec l'Association des Rencontres culturelles de Jouxens-Mézery, la Grange à Jouxens organise un concert pour lequel quatre artistes chevronnés se trouvent réunis en quatuor à cordes :

Indira Rhamatulla, violoncelliste membre de l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL), s'est formée à Los Angeles puis à Freiburg (Allemagne) où elle obtint son diplôme de soliste. Sa formation en musique de chambre, elle l'accomplit au sein du Trio Areti. Le travail d'Indira a été récompensé par de nombreux prix internationaux en Arménie, au Chili et à Los Angeles.

Anne Molinari, violoniste, a accompli sa formation musicale de base en Italie où elle a fondé le quatuor Daidalos qui a donné de nombreux concerts en Italie, San Francisco, Berne. Anne Molinari a poursuivi ses études musicales en Suisse et obtenu brillamment deux Master (Concert et métier d'orchestre). Elle a été nommée à l'OCL en 2022.

Pablo Hernan Benedi s'est formé comme violoniste en Espagne puis à Londres. Depuis 2010, il fait partie du Chiaroscuro Quartet qui donne des concerts dans les salles renommées de Vienne, Berlin, Londres notamment et a enregistré

de nombreux disques (Haydn, Schubert, Beethoven). En 2009, Pablo est membre-fondateur du Trio Isimsiz, actuellement bien établi sur les scènes d'Angleterre et d'Europe, après avoir remporté de nombreux concours. Parallèlement à ses activités de chambriste, il se produit comme soliste, entame une carrière de premier violon solo et de professeur de musique (master classes). Avishai Chamaidès étudie l'alto à Milan, Berlin puis Lübeck. Il se produit principalement en Europe avec le Noga Quartet à Berlin dont il est membre fondateur, avec l'Ensemble Tamuz et le Geneva Camerata dont il est membre actif.

Ces musiciens vont nous emmener en voyage dans le temps avec les compositions pour quatuor à cordes qu'ils interpréteront. Même si cette formation n'existait pas encore du temps de Bach, les quatre voix de l'« Art de la Fugue » s'y prêtent fort bien. A partir de Haydn, une abondante littérature pour quatuor à cordes voit le jour, transcendant toutes les périodes jusqu'à nos jours. En plus d'œuvres de Bach et Haydn, ce sont des compositions de Schumann et Britten qui seront choisies pour le concert que la Grange à Jouxens est heureuse de proposer aux habitants de Jouxens-Mézery le 14 juillet prochain.



Anna Molinari



Indira Rhamatulla

# TCHAFFA TRAIL

## Un franc succès pour la 35ème Édition

Le samedi 1er juin 2024, la 35ème édition du traditionnel Tchaffa-Trail, a rassemblé les habitants de la commune pour un après-midi de sport et de convivialité. Organisé par la Société Sportive de Jouxens-Mézery (SSJM), cet événement a attiré 201 participants, un record absolu, ainsi que de très nombreux spectateurs.

### Des parcours exigeants mais accessibles

Le Tchaffa-Trail est une course de type « trail », avec un parcours principalement sur sentiers, ponctué de quelques tronçons de route. Cette année les parcours avaient été copieusement arrosés par la pluie des journées précédente, rendant leur pratique encore plus difficile.

Pour les enfants :

- Un circuit de 1 km pour les plus petits (3 à 8 ans), autour de l'école et de l'église.
- Un circuit de 2 km pour les plus grands (9 à 13 ans), passant par la route au nord de la zone publique avant de rejoindre le tour autour de l'école et de l'église.

Pour les adultes :

- Un circuit d'une boucle de 5,5 km avec 135 m de dénivelé positif
- Un circuit composé de 2 boucles, soit 11 km et 270 m de dénivelé positif
- Ou une option « plaisir » permettant à chacun d'évoluer à son rythme.

### Un après-midi festif et riche en activités

La journée a débuté à 16h avec les courses pour enfants, suivies de la remise des prix. Elle s'est poursuivie avec les courses adultes qui ont pu prendre le départ dès 18h. Les participants ont apprécié la convivialité de l'événement, renforcée par une buvette ouverte toute la journée, servant crêpes et hot-dogs, ainsi que le souper de lasagnes servi en début de soirée.

La présence du groupe de musique FOAM, un duo acoustique composé de Pascal Parrone, à la guitare et de Yannick Berthoud, le chanteur, a ajouté un caractère festif à la journée. Ensemble, ils ont revisité de nombreux titres du répertoire folk, pop et rock des dernières décennies et agrémenté leur set de plusieurs compositions originales.

### Un grand merci aux bénévoles, à nos sponsors et à la commune.

Le comité de la SSJM tient à exprimer sa profonde gratitude envers les nombreux bénévoles et sponsors (liste ci-après) qui ont rendu cet événement possible. Leur engagement et leur soutien sont essentiels pour l'organisation de cette journée et des autres activités ponctuant l'année.

Vous souhaitez vous impliquer au sein de la société ?

- pour aider à organiser des cours
- pour participer à la mise en place des événements ou à la vie de la société
- pour soutenir nos initiatives et garantir la pérennité de nos activités en tant que sponsor,

Nous nous réjouissons d'en discuter avec vous ! N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [ssjm@ssjm.clubdesk.com](mailto:ssjm@ssjm.clubdesk.com).

Enfin, le comité tient à remercier chaleureusement la commune et les employés communaux pour l'aide à l'organisation de cet événement : l'aide logistique apportée dans cette organisation est clef pour sa réussite et nous ne pourrions organiser cet événement sans leur aide et soutien.

### Résultats et Palmarès

Les résultats complets sont disponibles sur le site internet [ssjm.ch](http://ssjm.ch), nous félicitons cependant chaleureusement l'ensemble des participants et tout particulièrement les gagnants de chacune des catégories :

Gachoud Léon (G1) ; Gerard Loane (F1) ; Aschwanden Tieno (G2) ; Dubout Louna (F2) ; Guyot Nicolas (G3) ; Neyaga Louise (F3) ; Neyaga Milo (G4) ; Bonvin Manon (F4) ; Lambercier Bastien (H5km) ; Khauv Amandine (D5km) ; Fabbri Marius (H10km) ; Kundig Nora (D10km).

Rendez-vous l'année prochaine

Le Tchaffa-Trail s'inscrit désormais comme un rendez-vous annuel incontournable. Nous espérons vous voir toujours aussi nombreux l'année prochaine pour une nouvelle édition de cette course emblématique de notre village.

### Et en attendant ?

Nous espérons vous retrouver à l'un de nos cours organisés tout au long de la semaine pour encourager la pratique du sport au sein de notre commune. Pour connaître le programme rendez-vous ici : <https://ssjm.clubdesk.com/groupes>

A noter dès à présent dans vos agendas :

### Lundi 30 septembre : Assemblée générale de la société sportive

Si vous souhaitez en savoir plus sur la vie de la société, ou vous engager pour les activités sportives du village, rendez-vous au Bistro de Jouxens-Mézery dès 20h00 (un apéritif suivra la séance).





**Samedi 9 novembre : Tournoi de Badminton de Jouxens-Mézery.**

Il aura lieu de 9h00 à 17h00 dans la salle de gymnastique. Ouvert aux grands et aux petits, aux novices comme aux expérimentés, le TBJM est un tournoi populaire qui permet aux amateurs du volant de s'opposer dans 3 catégories : Simple Amateurs, Simple Avancés (séparés en fonction du nombre de participants) et Double.

**Dimanche 10 novembre : tournoi de Volley 3\*3.** Seul ou en équipe ? contactez un membre du comité pour participer à ce nouvel évènement. Plus d'informations à suivre dans la prochaine édition du Tchaffatsatagne.

Au plaisir de vous retrouver lors de ces prochains événements de la SSJM.



**Nos sponsors 2024 :**

Sponsor principal  
Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud

André Roland SA  
Artho Gypserie-Peinture Sàrl  
Brasserie Docteur Gab's SA  
Boulangerie Pâtisserie Bourgeois  
Buchs Electricité SA  
Camandona SA  
Chauff-Mobile Sàrl

Chollet SA  
Fonds du sport Vaudois  
François Sports SA  
Joux SA  
Rouge David, Maître ramoneur  
MyHome Immobilier JCM SA  
Soft-IS



Vide Dressing



**Vendredi 6 septembre – de 17h à 21h**

VOUS AVEZ DES HABITS DE QUALITÉ ET EN BON ÉTAT QUE VOUS NE PORTEZ PLUS ? ENVIE DE RENOUEVER VOTRE GARDE-ROBE ? DE RENCONTRER DES PASSIONNÉ/ES DE MODE ? VENEZ VENDRE OU FAIRE UN TOUR AU VIDE-DRESSING ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LA VIE À JOUXTENS-MÉZERY.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : [LAVIEAJM@GMAIL.COM](mailto:LAVIEAJM@GMAIL.COM)

Dans le cadre de la Fête à Jouxten, l'association La Vie à Jouxten-Mézery organise le sympathique



**MARCHÉ  
AUX  
JOUETS**

De 10h00 à 12h00

SAMEDI  
7 SEPTEMBRE 2024

Le principe est simple : les enfants viennent avec les jouets (en bon état) qu'ils souhaitent vendre.

½ table est à disposition de chaque vendeur.

Le marché a lieu sous la cantine en cas de pluie.

**JOUXTENS-MÉZERY // PLACE DU VILLAGE**

Aucune inscription préalable requise.

Vous avez des jouets invendus ? Nous vous encourageons à en faire don à Solidarité Jouets, rue de Sébeillon 7, Lausanne.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Après **Le Prénom** et **Le Dîner de cons**,  
**ZOO** a l'insolence de vous présenter



**FALLAIT PAS  
LE DIRE**

de **Salomé Lelouch**

Mise en scène **Philippe Cohen**

Régie **Paulo Philippe**

Technicienistes **Blandine Charles** et **Joëlle Michaud**

**Estel Fogo** / **Eric Stauffacher**

**6 sept.  
2024**

